

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 JUIN 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, Mme GARRY, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme DE POIX), M. PARDIGON (pouvoir à Mme GARRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. JEANMAIRE (pouvoir à Mme PAPONNAUD), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à Mme HALIPRÉ), M. TABIT (pouvoir à Mme DEMBLON-POLLET).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 151 - Fixation des tarifs municipaux des activités sportives 2023 - Piscines de l'Arsenal et des Closeaux.

Le Maire rappelle que la gestion des piscines de l'Arsenal et des Closeaux est déléguée à la société Vert Marine depuis le 17 juin 2018 dans le cadre d'une délégation de service public.

Les tarifs appliqués concourent directement à l'équilibre du contrat et à la bonne exploitation du service. Ceux-ci sont révisés annuellement en tenant compte d'une formule d'indexation définie au contrat et basée sur les coûts de l'électricité, du gaz et des salaires.

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé de réviser les tarifs des piscines de l'Arsenal et des Closeaux de +7% en moyenne conformément à la formule de revalorisation prévue au contrat.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports entendue le 27 juin 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 juin 2023 ;

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs présentés en annexe au titre de la Piscine des Closeaux et de l'Arsenal dont la gestion est déléguée à l'opérateur Vert Marine.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 10 juillet 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230704-lmc146189-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 10 juillet 2023